

Article 1^{er} (Règlement Intérieur du Club)

La demande de renouvellement est formulée au moyen des documents mis à la disposition des requérants par la Société (cf. stsv.fr).

Seuls les dossiers complets sont pris en compte. Toute demande de renouvellement est soumise à la Commission de Renouvellement des Licences (RI sur stsv.fr).

En cas d'**acceptation**, le membre est notifié par mail de son autorisation à valider sa licence sur EDEN pour la saison.

En cas de **rejet**, la commission n'est pas tenue d'exposer les motifs de sa décision. Cette dernière est **sans appel** et notifiée par courrier simple au demandeur. Tous les documents fournis par le demandeur lui sont restitués.

Nom (En capitales) :	Prénom(s) :
Date de Naissance :	CP & Lieu de Naissance :
Adresse actuelle :	
Commune :	Code postal :
Nationalité :	Profession :
Téléphone(s) (si n° en liste rouge , le préciser) :	Courriel (en lettres capitales) :
Fixe :	
Portable :	

Déjà titulaire d'une autorisation(s) de détention d'arme(s) : Oui Non

Calibres détenus 22 LR 9 mm 38 45ACP 222 223 357 Autre :

Adhérent et/ou licencié d'un autre(s) club(s) de tir : Oui Non / Nom & adresse

Compte tenu de la présence de photos et de vidéos sur le site internet, je donne mon accord à la STSV pour la diffusion de mon droit à l'image **Oui** **Non**

Je souhaite être informé des compétitions **Oui** **Non**

Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none">- Copie du certificat médical d'aptitude à la pratique du tir sportif (même si inséré sur EDEN)- Règlement (<u>chèque à l'ordre de la STSV</u> ou <u>liquide</u> – cf. grille tarifaire sur stsv.fr) Pas de paiement par CB !- Autorisation parentale signée des 2 parents (<i>Mineurs</i>)
-------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nota : Le club ne pratique pas le prorata temporis en cas de fermeture pour raison sanitaire, d'état ou autre.

J'ai inséré mon certificat médical à jour sur mon compte EDEN **Oui** **Non**

(Dans le cas où je ne l'ai pas fait, mon dossier sera mis en attente par rapport aux autres adhérent-e-s qui l'ont fait, car cette procédure est de mon initiative, et non de celle du secrétariat du club).

Le demandeur s'engage à respecter les statuts, règlements et valeurs de la FFTir et de la STSV,

et a pris connaissance du Règlement Intérieur du club.

Le tir est un loisir/sport qui nécessite une assiduité dans sa pratique pour la sécurité de tous.

Nota : Les possesseurs de détentions sont, pour des raisons de sécurité lors de l'utilisation de leurs armes, et d'assiduité, tenus d'effectuer a minima 7 séances par saison. Le non-respect de ce minima (*hors impératif majeur*) impliquera un éventuel non renouvellement au club, et/ou un renouvellement de licence au tarif 1^{ère} adhésion.

Renouvellement : Solo Couple Famille - Code tarifaire : Si couple ou famille, dossier(s) affilié(s) :

Date & signature (obligatoires)
Lu & approuvé